

SOS Village d'enfants crée de nouvelles places d'accueil d'urgence

SOS Village d'enfants, qui accueille des fratries dans des maisons situées au Beau-Marais, poursuit son expansion avec la création de places d'accueil d'urgence supplémentaires et la mise en place de deux nouveaux dispositifs favorisant le maintien à domicile ou un retour en famille plus rapide.



Une partie de l'équipe de SOS Village d'enfants de Calais autour du directeur Alain Adamiak.

PAR ÉRIC DAUCHART
calais@lavoxdunord.fr

CALAIS

1 Le principe de SOS Village d'enfants ?

SOS Village d'enfants accueille des frères et sœurs qui, suite à des décisions de justice, ne peuvent plus vivre avec leurs parents. Des fratries conservées afin d'éviter le traumatisme d'une séparation supplémentaire. Les enfants peuvent être accueillis dès la naissance et jusqu'à leur majorité. A Calais, le village a été ouvert en 1965. C'est le conseil départemental du Pas-de-Calais qui apporte les financements. SOS Village d'enfants emploie 45 personnes. Concrètement, une fratrie est accueillie dans une maison où ils sont hébergés par une éducatrice familiale (les mères SOS) qui vit avec eux jour et nuit. L'idée est de recréer les conditions d'une vie de famille : les enfants sont scolarisés, disposent d'une chambre, de jouets, d'un accompagnement... Les éducatrices sont présentes 258 jours par an. Lors de leurs vacances, d'autres éducatrices prennent le

2 Une douzième maison pour SOS Village d'enfants

SOS Village d'enfants possède dix maisons d'accueil longue durée pour les enfants pour une capacité de 50 places. Mais, dans le cadre du service d'accueil familial immédiat (SAFI), la structure calaisienne possède également deux maisons pour les enfants de moins de 12 ans. La douzième maison, récemment acquise, est située, comme les autres, dans le quartier du Beau-Marais. « Si la première maison possède cinq places, la seconde en a quatre. Ce service d'accueil d'urgence est actuellement rempli. Il fonctionne avec onze personnes. Là encore, on cherche à limiter le traumatisme de la séparation d'avec les parents en conservant les fratries », poursuit le directeur de la structure Alain Adamiak.

3 Un dispositif de maintien à domicile

L'association a été habilitée par le Département pour participer aux programmes intitulés dispositif de maintien à domicile (DMAD) et dispositif d'accompagnement de retour en famille (DARF). « Le but est d'apprendre aux parents à mieux s'occuper de leurs enfants. Nous nous rendons à leur domicile trois fois par semaine », note Alain Adamiak.

SOS Village d'enfants se charge actuellement de seize mesures d'accompagnement, dans les quartiers du Beau-Marais, du Fort-Nieulay et du centre-ville. Cela concerne essentiellement des enfants âgés de 0 à 6 ans. « Certains retours d'enfants

peuvent être accélérés grâce à ce dispositif. Avec cette aide, un magistrat peut prononcer le retour d'un enfant chez lui », poursuit Alain Adamiak. L'association devra notamment évaluer la situation familiale pendant la durée du placement, le niveau de sécu-

Collecte de décorations et partenariat avec Jardiland



Le week-end des 2 et 3 décembre, des membres de l'association SOS Village d'enfants seront présents dans le magasin Jardiland. Les clients de l'enseigne pourront glisser quelques décorations de Noël pour les maisons des enfants. « Nous avons des salariés mi-

liants et c'est grâce à l'un d'entre eux, Daniel, que nous sommes entrés en contact avec Jardiland », raconte Alain Adamiak. Deux jours pour collecter de la décoration mais pas seulement. « Nous voulons faire connaître notre association. Nous distribuons des

59 le nombre d'enfants qui peuvent être accueillis en hébergement classique (long terme) et en hébergement d'urgence.

45 le nombre de salariés de SOS Village d'enfants dont 10 mères SOS, 13 aides familiales et 6 travailleurs sociaux.

14 le nombre de maisons que possède SOS Village d'enfants dans le quartier du Beau-Marais dont douze sont réservées à la prise en charge des enfants. Les deux autres sont réservées à l'accueil des familles en visite, aux bureaux et aux deux studios pour les jeunes majeurs.

En chiffres

13 le nombre de villages qui existent en France (Calais est le seul du Département). Le premier date de 1956. Cinq nouveaux villages vont être créés dans les trois prochaines années.

rite de l'enfant et, en cas de retour, procéder à un accompagnement. Pour ces deux missions (DMAD et DARF), un cadre et deux éducateurs jeunes enfants ont été recrutés. Des services disponibles 365 jours par an, 24 h/24 h. ■

figiers et peut-être nous allons découvrir des vocations et attirer des personnes vers nos métiers. Et cela nous permet aussi d'avoir un partenariat d'entreprise pour nos enfants. Jardiland correspond parfaitement à ce que nous recherchons car l'enseigne regroupe plusieurs corps de métiers. Dans le cadre de stages ou de l'orientation professionnelle de nos enfants, c'est bien de pouvoir compter sur eux », précise le directeur de SOS Village d'enfants Alain Adamiak. L'association est à la recherche de plusieurs partenariats d'entreprises car elle souhaite « conforter les enfants au monde du travail. Chez nous, ils doivent être prêts avant les enfants du même âge car dès 18 ans, ils peuvent nous quitter. De plus, à l'âge de 16 ans, nous encourageons nos jeunes passer deux semaines en entreprises ». ■